



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 61 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :
progrès dans la mise en œuvre et appui international :
les causes des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport intermédiaire du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Il est présenté en application de la résolution 60/223 de l'Assemblée générale, du 23 décembre 2005, qui avait été adoptée après examen par l'Assemblée, à sa soixantième session, du rapport intermédiaire du Secrétaire général daté du 1^{er} août 2005 (A/60/182).

On trouvera dans le présent rapport la description des activités entreprises récemment par les pays africains, les organisations régionales africaines et le système des Nations Unies en matière de prévention des conflits, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Y sont mis en lumière les efforts déployés pour renforcer la capacité africaine de maintien de la paix et pour promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales africaines de façon à rendre ces efforts plus efficaces. Les auteurs du rapport déterminent les principaux problèmes, examinent les questions transsectorielles et présentent des recommandations susceptibles d'appuyer la transition de la guerre à la paix et de prévenir les conflits.

* A/61/150.



Ils font observer que, s'il est vrai que l'on progresse constamment dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits et dans le soutien à la paix et la consolidation de la paix, une action accrue et concertée s'impose si l'on veut empêcher les crises qui couvent d'éclater et veiller à ce que la paix durement acquise dans les pays sortant d'un conflit devienne irréversible.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	4
II. La lutte contre les causes des conflits : derniers faits nouveaux	7–59	5
A. Prévention des conflits et rétablissement de la paix	7–24	5
1. Améliorer la gouvernance	9–14	5
2. Les systèmes d’alerte rapide	15–18	7
3. Médiation et diplomatie préventive	19–21	8
4. Les négociations de paix	22–24	8
B. Les progrès dans les pays où sont déployées des missions de paix des Nations Unies	25–40	9
1. Le Burundi	28–29	10
2. La Côte d’Ivoire	30–31	10
3. La République démocratique du Congo	32–33	11
4. L’Éthiopie et l’Érythrée	34	12
5. Le Libéria	35	12
6. La Sierra Leone	36	12
7. Le Soudan	37–39	13
8. Le Sahara occidental	40	13
C. La consolidation de la paix après les conflits	41–48	14
1. La Commission de consolidation de la paix	43–44	14
2. La consolidation de la paix et les activités de reconstruction après les conflits	45–46	15
3. Les problèmes et les obstacles	47–48	16
D. Les questions transsectorielles	49–59	16
1. Les jeunes	49–53	16
2. L’exploitation des ressources naturelles dans les pays sortant d’un conflit	54–58	17
3. Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants	59	18
III. Renforcer la capacité africaine et promouvoir la coopération	60–70	19
A. Les efforts de paix de l’Union africaine	60–62	19
B. La coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine	63–64	19
C. Renforcer la capacité de l’Union africaine	65–70	20
IV. Conclusions et recommandations	71–80	21

I. Introduction

1. Les progrès réalisés dans l'application des recommandations figurant dans le rapport de 1998 du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) font l'objet d'un suivi dont il est rendu compte à l'Assemblée générale depuis 2000. Le présent rapport donne suite à la résolution 60/223 de l'Assemblée, en date du 23 décembre 2005, et doit être examiné parallèlement au quatrième rapport de synthèse du Secrétaire général sur les progrès en matière de mise en œuvre et d'appui international dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/61/212), qui porte sur le suivi des recommandations relatives au développement économique et social en Afrique.

2. La situation concernant la paix et la sécurité en Afrique est très complexe. S'il est vrai que les perspectives de paix dans un certain nombre de pays se sont améliorées au cours de l'année, certaines situations ont empiré, malgré les efforts considérables des pays africains, des organisations régionales et de la communauté internationale. Entre juin 2005 et juin 2006, le Conseil de sécurité a examiné ces menaces potentielles ou réelles à la paix et à la sécurité au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Érythrée, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, au Libéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Sahara occidental, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan et au Tchad, ainsi que des problèmes sous-régionaux et transfrontaliers dans la région des Grands Lacs.

3. Les causes sous-jacentes des conflits en Afrique ont été déterminées dans le rapport de 1998 du Secrétaire général. Faire la part des facteurs facilitateurs, des facteurs mobilisateurs et des événements déclencheurs ainsi que des causes profondes des conflits pourrait permettre de mieux comprendre la dynamique de ces derniers. Les causes fondamentales mènent au conflit en créant de profondes divisions politiques, sociales, économiques et culturelles qui peuvent être exploitées; parmi ces causes on peut citer la pauvreté extrême, des inégalités marquées et une faible capacité gouvernementale. Les facteurs facilitateurs ne sont pas suffisants en eux-mêmes pour causer des conflits, mais exacerbent les causes profondes ou contribuent à instaurer un environnement qui facilite le conflit armé. Des politiques gouvernementales menant à l'exclusion, l'appui extérieur à des régimes répressifs, et la prolifération des armes légères ne sont que quelques exemples de facteurs facilitateurs.

4. Les facteurs mobilisateurs sont des questions d'importance individuelle ou collective, par exemple la religion, l'ethnicité ou la situation économique, et en les invoquant, on peut facilement induire les gens à se livrer à des actes de violence en abandonnant tout sens des responsabilités civiles. Souvent, ces questions ne sont liées que de façon très lâche aux griefs initiaux, mais les promoteurs des conflits les exploitent pour mobiliser les jeunes et rallier l'opinion publique nationale et internationale, faisant de ces éléments des obstacles quasi insurmontables à la paix. Enfin, les causes immédiates ou les détonateurs sont des facteurs touchant le moment et la cause immédiate de l'éclatement d'une crise de violence mais ne sont ni nécessaires ni suffisants pour l'expliquer.

5. La recherche analytique sur les causes spécifiques des conflits dans chaque situation – citons ici les travaux de la Commission de consolidation de la paix qui vient d'être créée – est indispensable si l'on veut rendre plus efficaces les efforts de

prévention des conflits, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits. Il faut que les principales parties prenantes redoublent d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et réduire les possibilités de conflit en encourageant les dirigeants à résoudre leurs différends pacifiquement et pour le bien du pays. Enfin, il convient d'appuyer à divers niveaux des mesures renforcées visant la dissuasion, la condamnation et la pénalisation de ceux qui déclenchent les conflits et ceux qui en tirent profit.

6. Le présent rapport vise un double objectif : d'abord, faire le point des progrès réalisés dans la lutte contre les causes des conflits en Afrique comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 60/223, puis déterminer les principales questions qui se dégagent de l'examen des efforts de règlement des conflits et proposer des recommandations susceptibles d'appuyer la transition de la guerre à la paix et de prévenir les conflits.

II. La lutte contre les causes des conflits : derniers faits nouveaux

A. Prévention des conflits et rétablissement de la paix

7. La prévention des conflits est au cœur du mandat de promotion de la paix et du développement confié à l'ONU; l'Organisation appuie depuis toujours les efforts déployés par les États Membres pour s'acquitter de leur responsabilité première, à savoir empêcher les conflits d'éclater ou de renaître. Le système des Nations Unies œuvre tant à la prévention opérationnelle (essayer de désamorcer une crise imminente, notamment par la diplomatie préventive ou la médiation) qu'à la prévention structurelle (s'attaquer aux causes profondes des conflits de façon à empêcher les crises d'éclater).

8. L'un des éléments essentiels de la prévention structurelle est d'améliorer la gouvernance politique et économique. Du fait que maintes causes de conflit, notamment l'inégalité et les politiques d'exclusion, ont leurs racines dans une gouvernance médiocre, les mesures visant à empêcher des conflits d'éclater ou de renaître ont une meilleure chance de réussir si elles s'accompagnent de mesures de promotion d'une gouvernance effective, inclusive et légitime. Autre facteur important : la mise en place de systèmes globaux d'alerte rapide, pour assurer que des mesures (médiation, diplomatie préventive, etc.) soient prises en temps utile, peut permettre d'éviter les crises de violence. On examinera les progrès en matière de gouvernance, d'alerte rapide et de médiation dans les sections suivantes.

1. Améliorer la gouvernance

9. Des élections libres et équitables sont un élément clef de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits car elles permettent l'alternance pacifique du pouvoir et peuvent contribuer à la gestion efficace des griefs. Un certain nombre de référendums et d'élections présidentielles et législatives pacifiques ont été organisés en 2005 et 2006. Le Bénin et la République-Unie de Tanzanie ont rejoint le Mozambique dans les rangs d'un nombre croissant de pays qui ont changé de gouvernement dans le calme. Le Burundi et le Libéria ont tenu avec succès une série d'élections en 2005. On espère d'autres résultats positifs

lorsque la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo s'engageront dans des transitions politiques délicates en 2006.

10. Si des élections menées avec succès peuvent mettre un pays sur la voie de la paix et de la stabilité, des élections truquées ou fortement contestées peuvent l'amener au seuil de la guerre. Des élections suspectes, manipulées ou irrégulières sont souvent l'élément qui déclenche un conflit armé ou une tentative de coup d'état car elles font comprendre à l'opposition que les moyens pacifiques et démocratiques de résoudre les différends ont été épuisés. **Il convient de redoubler d'efforts pour assurer que les élections, de même que leur préparation, notamment la campagne électorale, l'inscription des électeurs et l'éligibilité des candidats, soient libres et équitables et soient également reconnues comme telles par les principales parties prenantes.**

11. Des commissions électorales nationales indépendantes et efficaces peuvent aider dans ce processus. L'ONU a apporté appui et assistance technique aux commissions électorales en Côte d'Ivoire, au Burundi et au Libéria. En République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en coopération étroite avec le Projet d'appui au processus électoral, projet financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), vient de lancer le programme d'assistance électorale le plus vaste de l'histoire en apportant une assistance technique à la Commission électorale indépendante congolaise, tant au siège que dans 15 bureaux locaux dans tout le pays. **Il convient de poursuivre et d'élargir les efforts visant à renforcer la capacité, la compétence et l'indépendance des commissions électorales nationales. Le rôle des protagonistes régionaux et sous-régionaux et de la société civile est critique dans ce processus.**

12. Pour assurer la bonne gouvernance, il ne faut pas seulement organiser des élections multipartites libres mais aussi veiller à ce que le processus politique soit inclusif, élargir les consultations avec la société civile, encourager des médias indépendants et responsables, promouvoir une administration des revenus publics transparente et responsabilisée, protéger les droits de l'homme et rendre la justice de façon équitable et efficace. Pour assurer la stabilité nationale à long terme, il est crucial de déployer des efforts crédibles et efficaces pour fournir des services de base à la population, réduire la pauvreté et offrir des possibilités authentiques de produire des revenus à une vaste gamme de la société.

13. S'efforçant d'améliorer la qualité et l'efficacité de la gouvernance en Afrique, le Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, à sa sixième réunion au sommet tenue en mars 2003, a adopté le Mémoire d'accord sur le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Les États membres de l'Union africaine adhèrent volontairement à ce mécanisme, qui exerce lui-même son propre contrôle, aux fins de promouvoir l'adoption des politiques, des normes et des pratiques optimales qui amèneront la stabilité politique, une forte croissance économique, le développement durable et une intégration économique régionale accélérée. À ce jour, 25 pays ont adhéré volontairement au Mécanisme, et trois pays (Ghana, Kenya et Rwanda) ont mené leurs examens à bonne fin.

14. Tant les dirigeants que la société civile africains devront prendre des mesures hardies pour procéder à l'évaluation intra-africaine, surveiller et encourager la bonne gouvernance politique, économique et des sociétés lorsque cela importe le

plus pour la paix et la sécurité au cours de la période suivant le conflit. **Encourager des structures et politiques de bonne gouvernance dans la période de reconstruction immédiatement après le conflit, instaurant ainsi un environnement susceptible d'attirer les investissements étrangers directs nécessaires à la reprise économique, est essentiel si l'on veut empêcher les conflits de reprendre et poser les fondations de la croissance et du développement.**

2. Les systèmes d'alerte rapide

15. Dans sa résolution 60/223, l'Assemblée générale a engagé vivement l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires à soutenir à titre prioritaire la mise en place du système continental d'alerte rapide de l'Union africaine. Examiner cette question fera partie de la mission d'une équipe de travail interdépartementale de l'ONU que j'enverrai au siège de l'Union africaine dans les mois qui viennent pour élaborer le plan d'ensemble décennal de renforcement des capacités.

16. L'Union africaine devra rallier l'appui à un mécanisme général d'alerte rapide en travaillant en coordination avec des mécanismes sous-régionaux comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Étant donné leur solide présence sur le terrain, les organisations de la société civile africaines pourraient se révéler être d'importants partenaires pour déterminer, prévenir et surveiller les premières étapes des crises. Les groupes de réflexion africains et internationaux peuvent aussi apporter une contribution importante à ce processus car ils possèdent des capacités cruciales de recherche et d'analyse et résident souvent dans des zones de tension.

17. Transformer l'alerte rapide en action rapide en suscitant suffisamment d'attention publique, de volonté politique et le sentiment d'urgence correspondant est une tâche difficile mais cruciale qui est souvent négligée. La société civile, les médias locaux et internationaux, de même que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle utile en galvanisant la communauté internationale pour la faire intervenir en temps utile.

18. Au cours de l'année passée, la coopération entre les organismes des Nations Unies et la CEDEAO a permis d'arrêter une approche régionale plus cohérente et mieux harmonisée en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Une organisation non gouvernementale, West Africa Network for Peacebuilding, aide la CEDEAO à rendre opérationnel le système régional d'alerte rapide en établissant une base de données très complète qui sera ensuite coordonnée au Centre de surveillance et de suivi de la CEDEAO à Abuja. **S'il est vrai que l'appui apporté à la CEDEAO dans le domaine de la paix et de la sécurité s'est renforcé ces quelques dernières années, les donateurs n'en devraient pas moins en examiner les propositions, en particulier celles qui touchent le cadre stratégique pour le règlement des conflits, de la façon la plus approfondie afin d'assurer la capacité de la Communauté de prévenir et de résoudre les conflits.**

3. Médiation et diplomatie préventive

19. Durant la période considérée, j'ai continué d'user de bons offices sur de multiples fronts, notamment les efforts déployés pour obtenir un règlement durable du différend territorial entre le Gabon et la Guinée équatoriale; la diplomatie préventive et les stratégies régionales pour appuyer les transitions politiques et la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest; les efforts visant à résoudre le différend sur le Sahara occidental; et l'appui continu à la solution pacifique des différends frontaliers en Afrique. On peut voir un bon exemple de diplomatie préventive réussie dans le cas du Cameroun et du Nigéria : l'ONU a aidé à faciliter la conclusion d'un accord sur l'application de la décision de la Cour internationale de Justice concernant la péninsule de Bakassi. Ce succès souligne combien les mesures de prévention des conflits sont utiles et efficaces sans être onéreuses dans la promotion de la paix sur le continent.

20. Le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU renforcera lui aussi sa capacité d'appui au rétablissement de la paix grâce à un outil d'appui opérationnel et de partage de connaissances basé sur le Web, appelé UN Peacemaker (<www.un.org/peacemaker>) qui doit être lancé plus tard cette année. Cet outil permettra au personnel de l'ONU et à ses partenaires dans le monde d'accéder à l'information sur les accords de paix antérieurs et les connaissances tirées d'expériences qu'ils pourront appliquer aux efforts en cours. Cette base de données sur le Web devrait être particulièrement utile aux organisations régionales et autres partenaires aidant aux efforts de rétablissement de la paix. Je relève avec gratitude que l'année passée, les États Membres ont appuyé ma recommandation tendant à élargir la capacité technique et les connaissances de terrain de l'ONU en matière de médiation, de négociation et de facilitation du dialogue. J'ai également, dans mon récent rapport sur la prévention des conflits armés (A/60/891), exhorté les États Membres à apporter le financement et l'appui voulus pour améliorer la direction stratégique, la coopération et le dialogue concernant la prévention des conflits sur le plan international.

21. Il importe de relever que les dirigeants africains eux-mêmes – tant comme parties à une coalition régionale qu'au niveau de l'Union africaine – ont été les principaux médiateurs dans nombre de conflits en Afrique, notamment au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Somalie et au Soudan. Toutefois, les ressources des organisations régionales et sous-régionales qui sont le fer de lance des négociations sont souvent limitées en ce qui concerne le financement et les compétences, ce qui restreint leur capacité d'entreprendre des efforts de rétablissement de la paix de façon systématique, professionnelle et soutenue. **L'Organisation des Nations Unies et la communauté des donateurs doivent redoubler d'efforts pour renforcer la capacité de médiation et de négociation de l'Afrique, dispenser une formation et assurer un financement plus prévisible et plus opportun, y compris en faveur des organisations locales qui utilisent des approches traditionnelles à la résolution des conflits.**

4. Les négociations de paix

22. Il importe au plus haut point d'établir des accords de paix inclusifs dans lesquels les organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes, auraient leur mot à dire dès les premières étapes des négociations de paix. Les accords de paix doivent tenir compte des besoins et des griefs de l'ensemble de la

population, et pas seulement de ceux des factions armées. À Arusha en 2005, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé une réunion d'experts sur la gouvernance démocratique en Afrique et les stratégies pour une plus grande participation des femmes. **Les experts ont recommandé aux organisations internationales de nommer des femmes aux fonctions de médiation et de facilitation; de créer un mécanisme de financement au niveau international pour élargir la participation des femmes à la gouvernance démocratique; et d'assurer un financement aux mouvements de femmes et à la société civile pour leur permettre d'entreprendre des études sur les expériences dans les pays sortant d'un conflit et de partager les enseignements tirés.**

23. Au cours de l'année passée, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), a apporté des conseils techniques et une assistance en matière de renforcement des capacités aux Somaliennes qui participaient au processus de rétablissement de la paix dans leur pays. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine a organisé des réunions de travail sur les stratégies par lesquelles les femmes pourraient mieux accéder aux processus de développement et de consolidation de la paix et a également aidé à renforcer les capacités des candidates aux élections législatives, le résultat étant une augmentation du nombre de femmes au parlement et à l'assemblée nationale.

24. **Les accords de paix devraient impliquer un groupe plus vaste de protagonistes nationaux et dépasser les questions de politique et de sécurité en tenant compte des dimensions économiques critiques au début du processus. Les accords de paix qui engagent toutes les parties signataires à prendre en compte la nécessité de mécanismes transparents de gestion des ressources naturelles et des revenus, la distribution équitable des ressources, la réduction de la pauvreté et les mesures de lutte contre la corruption amèneraient plus vite des dividendes de la paix plus durables et réduiraient ainsi la probabilité de la reprise du conflit.**

B. Les progrès dans les pays où sont déployées des missions de paix des Nations Unies

25. Ces quelques dernières années, la communauté internationale a vu un fort accroissement de la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment un quintuplage des effectifs sur le terrain depuis 2000. De nouvelles missions multidimensionnelles et des déploiements massifs de personnel militaire et civil ont mis à l'épreuve les capacités de planification, de recrutement et de gestion de l'ONU. Au 31 mai 2006, il y avait plus de 63 000 militaires, policiers et civils déployés dans sept missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique¹, ce qui représentait quelque 75 % du total des forces militaires et policières et du personnel civil déployés dans le monde.

¹ Opération des Nations Unies au Burundi, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, Mission des Nations Unies au Libéria, Mission des Nations Unies au Soudan, Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

26. Progressivement la portée des opérations de maintien de la paix s'est élargie pour inclure les activités de consolidation de la paix, ce qui a requis une meilleure coordination entre les départements et organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Pour maintenir la cohérence dans l'appui à la consolidation de la paix après le départ d'une mission de maintien de la paix, des missions intégrées sont mises en place sur le terrain pour mieux coordonner une vaste gamme de questions de fond, notamment la dimension Femmes, le VIH/sida et les droits de l'homme. Première mission de ce type, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) a été créé en application de la résolution 1620 (2005) du Conseil de sécurité pour aider à consolider la paix, succédant à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Le Bureau aidera le Gouvernement à renforcer la protection des droits de l'homme, à développer l'économie, à améliorer la transparence et à organiser des élections en 2007.

27. Certains facteurs sont cruciaux pour le succès de toute opération de maintien de la paix des Nations Unies. Plus précisément, il faut qu'il y ait une paix à maintenir, et que toutes les principales parties au conflit acceptent le rôle de l'ONU dans la résolution du différend, y compris le déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Il est essentiel que les membres du Conseil de sécurité s'entendent sur un mandat clair et réalisable, adapté aux réalités politiques du pays, et fournissent en temps utile des ressources suffisantes pour l'accomplissement effectif de ce mandat.

1. Le Burundi

28. Le transfert pacifique du pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu illustre les progrès réalisés au Burundi au cours de l'année passée. Le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU a activement appuyé les élections communales et présidentielles de même que celles des chefs de colline, notamment en apportant un appui technique à la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante. Après le référendum sur la Constitution burundaise en février 2005, des élections communales pacifiques ont eu lieu en juin 2005 et l'élection parlementaire du nouveau Président en août 2005. Durant son déploiement, l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a joué un rôle crucial dans l'appui aux élections nationales et aux activités de désarmement et de démobilisation de plus de 17 000 ex-combattants ainsi qu'à la formation de la police nationale nouvellement établie.

29. Malgré les améliorations de la situation sécuritaire depuis la fin de la période de transition, il reste d'importants facteurs d'instabilité au Burundi qui constituent une menace persistante à la paix et à la sécurité. La Commission de consolidation de la paix qui vient d'être créée a donc décidé d'examiner la situation dans ce pays. Parmi les activités vitales de consolidation de la paix, il faut notamment renforcer la capacité du Gouvernement d'assurer la fourniture de services de base, continuer de renforcer le secteur de la sécurité, résoudre les problèmes fonciers, diversifier et moderniser l'économie et accroître l'assistance à la réintégration des ex-combattants, des personnes déplacées et des réfugiés.

2. La Côte d'Ivoire

30. Le fait que l'on n'a pas tenu d'élections en Côte d'Ivoire avant le 31 octobre 2005 risque d'avoir provoqué une crise constitutionnelle. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1633 (2005), a demandé la formation d'un gouvernement de

réconciliation nationale, sous la direction d'un nouveau premier ministre, ce qui a été accompli le 28 décembre 2005. La Commission électorale indépendante continue de préparer les élections qui doivent se tenir avant la fin d'octobre 2006. Le Secrétaire général a nommé un haut représentant pour les élections en Côte d'Ivoire pour aider la Commission à préparer les élections nationales. Des tensions ethniques persistent et demeurent au centre des préoccupations concernant l'identification et l'inscription des électeurs. Des campagnes de propagande agressives dans les médias ont exacerbé les tensions ethniques et attisé les sentiments d'hostilité à l'égard de l'ONU et des organisations non gouvernementales, ce qui a provoqué des attaques en janvier 2006.

31. En février 2006, le Conseil de sécurité a appliqué des sanctions et des interdictions de voyage ciblées frappant trois meneurs présumés des attaques contre le personnel et les biens de l'ONU, mesure considérée comme ayant aidé à modérer les actes de violence en Côte d'Ivoire. Le 5 juillet 2006, à Yamoussoukro, je me suis entretenu avec des dirigeants de la région, notamment avec le Président Gbagbo et le Premier Ministre Banny, pour examiner la mise en œuvre de la feuille de route concernant la progression du processus de paix et les élections en Côte d'Ivoire. De nouveaux accords et des dates butoir intérimaires ont été établis, y compris la création de tribunes mobiles pour les réunions publiques, le déploiement des membres de la commission électorale dans tout le pays, l'application des calendriers de désarmement et la dissolution des milices afin de préparer les élections prévues en octobre 2006. Les dirigeants de la région se réuniront en septembre 2006, en marge de l'Assemblée générale, pour examiner la mesure dans laquelle on a réussi à tenir les calendriers prévus.

3. La République démocratique du Congo

32. Le gouvernement de transition, avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et de l'ensemble de la communauté internationale, a réalisé des progrès considérables en matière de stabilité. L'inscription réussie de quelque 25 millions d'électeurs, et l'approbation par référendum, à une majorité écrasante, le 18 décembre 2005, d'une constitution d'après transition, illustrent les grands espoirs que les Congolais mettent dans les élections. La tenue des élections présidentielles et législatives nationales le 30 juillet 2006 a représenté un pas critique vers le rétablissement d'une paix et d'une stabilité durables. Beaucoup de progrès ont été faits dans la stabilisation de la situation sécuritaire en République démocratique du Congo. Toutefois, des tensions persistent et se sont même accentuées entre les communautés locales dans le Kivu, notamment entre les factions armées à base ethnique devant être intégrées dans les forces armées congolaises.

33. S'il est vrai que la tenue réussie d'élections représente une étape importante pour l'avenir de la République démocratique du Congo et de la région avoisinante, il importe également que la population voie des améliorations tangibles dans la période suivant les élections. **Parmi les principaux problèmes on peut citer l'extension effective de l'autorité de l'État, des progrès accélérés et soutenus dans la réforme du secteur sécuritaire, des progrès dans la réforme du système judiciaire et la cessation de l'impunité, et le renforcement de la capacité du Gouvernement de fournir des services de base à la population. Il faudra maintenir un appui international soutenu pour résoudre ces problèmes.**

4. L'Éthiopie et l'Érythrée

34. Dans le courant de 2005, les perspectives de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée se sont bouchées encore davantage, et la possibilité que les hostilités éclatent a augmenté. La situation s'est encore détériorée lorsque l'Érythrée a imposé des restrictions à la liberté de mouvement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), notamment l'interdiction de tous les vols d'hélicoptères de la Mission dans l'espace aérien érythréen. Les restrictions ont fortement entravé la capacité de la Mission de s'acquitter des tâches de surveillance dont elle était chargée. À son tour, ceci a débouché sur une montée des tensions dans la zone frontalière, les parties s'accusant mutuellement d'être sur le pied de guerre. En mai 2006, après une deuxième réunion de la Commission du tracé de la frontière (qui est un organe indépendant) à laquelle les parties n'ont pas pu faire le moindre progrès, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1681 (2006), a décidé de ramener les effectifs de la Mission de 3 200 à 2 300 membres.

5. Le Libéria

35. Le 11 octobre 2005, les Libériens ont procédé à des élections présidentielles et législatives suivies d'un deuxième tour des élections présidentielles le 8 novembre 2005, et ont élu la première femme chef d'État d'un pays africain. La situation sécuritaire au Libéria est restée stable, et le nouveau Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires internationaux, fait de bons progrès dans la lutte contre les causes profondes du conflit. Toutefois, le pays se trouve face à d'énormes problèmes pour ce qui est du relèvement à long terme, notamment un chômage massif des jeunes, une pauvreté profonde et l'absence d'infrastructure et de services de base. La levée récente (voir résolution 1689 (2006) du Conseil de sécurité) des sanctions frappant les bois ronds et bois d'œuvre libériens devrait permettre de recueillir des ressources financières dont le besoin se fait durement sentir. **Une assistance technique et financière pour la mise en œuvre des projets d'infrastructure est requise de la part de la communauté internationale car ces projets pourraient contribuer à la fois à stimuler l'économie et à employer constructivement les jeunes.**

6. La Sierra Leone

36. Le 31 décembre 2005, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a achevé son mandat et a été remplacée par le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), chargé d'aider le Gouvernement à consolider la paix dans le pays. Le Bureau intégré travaille en coopération étroite avec le Gouvernement pour faire face à la fragile situation sécuritaire et relancer l'activité économique. S'il est vrai que la réforme du secteur judiciaire est en cours et produit des résultats, le processus est lent et entravé par l'absence de capacité institutionnelle et de personnel adéquat. L'un des principaux problèmes qui se pose à la Sierra Leone demeure la croissance du chômage qui se fait le plus sentir chez les jeunes, dont un nombre considérable sont d'ex-combattants. Conscient de ces problèmes, le Conseil de sécurité a demandé l'assistance de la Commission de consolidation de la paix pour renforcer la consolidation de la paix en Sierra Leone.

7. Le Soudan

37. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), qui a été établie en mars 2005, est dotée d'un vaste mandat dans le processus de paix Nord-Sud : elle est chargée de porter assistance dans des domaines allant des bons offices et de l'appui politique aux activités de sécurité, de gouvernance, d'aide humanitaire et de développement. Quelques progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global (S/2005/78, annexe) qui a été signé par le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais et le Gouvernement soudanais le 9 janvier 2005; il y a toutefois eu des retards considérables dans plusieurs domaines, ce qui a fait naître une certaine méfiance et étouffé l'appui populaire à l'Accord de paix global. La Commission nationale du pétrole, élément clef des dispositions en matière de partage des richesses dans l'Accord de paix, a été créée mais ne fonctionne pas encore comme prévu. Il est d'importance cruciale que le Mouvement/Armée de libération reçoive un appui pour renforcer sa nouvelle équipe de direction après la mort prématurée de John Garang trois semaines seulement après son investiture en tant que premier vice-président originaire du sud du Soudan qu'ait jamais eu le pays.

38. La signature de l'Accord de paix pour le Darfour par le Gouvernement et une faction de l'Armée de libération soudanaise en mai 2006 constitue un progrès décisif et pourrait jeter la base d'un transfert des responsabilités de la Mission de l'Union africaine au Soudan à une force des Nations Unies à composition plus large. En juin 2006, l'Union africaine a exprimé son intention d'étoffer les effectifs de la force de sa mission (7 000 hommes) de 3 000 hommes supplémentaires au vu de la poursuite de la violence et des violations des droits de l'homme au Darfour. Malgré la pression exercée au cours du Sommet de l'Union africaine en juin-juillet 2006, le Gouvernement soudanais n'a pas accepté une force de maintien de la paix des Nations Unies. En conséquence, l'Union africaine a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 31 décembre 2006 et requerra un appui continu de la communauté des donateurs pour maintenir sa présence au Darfour.

39. Les relations entre le Soudan et le Tchad se sont sérieusement détériorées malgré la signature de la Déclaration et Accord de Tripoli par les deux pays le 8 février 2006. Un vide du pouvoir le long de la frontière poreuse entre le Soudan et le Tchad s'est installé, des armes, des combattants et des personnes déplacées traversant la frontière de part et d'autre. Dans son rapport (S/2006/433), la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue récemment au Soudan et au Tchad (4-10 juin 2006) a noté le niveau très élevé de méfiance qui persistait entre N'Djamena et Khartoum. L'instabilité persistante au Tchad et dans la zone frontalière entre le Soudan et le Tchad exacerbera encore la crise du Darfour et mettra très probablement en danger la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et risque aussi de déborder sur la République centrafricaine.

8. Le Sahara occidental

40. Au cours de l'année écoulée, les parties sont restées dans l'impasse. En juillet-août 2005, j'avais nommé un Envoyé personnel pour le Sahara occidental, devant travailler avec les parties, les États voisins et d'autres protagonistes pour sortir de l'impasse politique. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a continué de surveiller le cessez-le-feu, de promouvoir la sécurité générale dans la région et à aider à instaurer la

confiance entre les deux parties. Toutefois, de violentes manifestations dans le territoire, accompagnées d'allégations de violations des droits de l'homme, se poursuivent depuis mai 2005. La présence d'un nombre croissant de migrants bloqués dans le territoire a lourdement grevé les ressources dont dispose la Mission et nuit à l'accomplissement de son mandat de base. L'impasse qui perdure au Sahara occidental illustre clairement les limitations de l'efficacité de l'ONU dans des situations où les parties au conflit n'ont pas la volonté politique d'apporter des changements.

C. La consolidation de la paix après les conflits

41. Le soutien à la paix et la consolidation de la paix sont des entreprises complexes qui partent de la période suivant immédiatement le conflit et se poursuivent tout au long d'une longue période de normalisation progressive, et qui font intervenir une multitude de protagonistes et affectent une vaste gamme de domaines. L'éventail des tâches peut comprendre a) la restauration du tissu économique et social d'un pays; b) la lutte contre les causes profondes du conflit (inégalités, discrimination, pauvreté, etc.); c) la réduction des « occasions de conflit », c'est-à-dire qu'il faut réduire l'attrait et la rentabilité du conflit en empêchant des groupes puissants d'acquérir des armes, de se procurer des fonds et de recruter des troupes pour mener la guerre; et d) l'établissement de structures durables en matière de sécurité, de gouvernance et d'état de droit qui soutiennent la paix, tout en posant les fondations d'une croissance économique et d'un développement favorables aux pauvres.

42. **Étant donné l'ampleur et la complexité des efforts de consolidation de la paix, l'un des principaux problèmes est de susciter et de maintenir un solide appui politique de la part des principaux protagonistes. Cet appui est crucial si l'on veut éviter un retour du conflit qui rendraient vains les précieux investissements financiers, humains et politiques consentis pour amener initialement la paix. Mobiliser suffisamment de ressources, y compris auprès de sources nationales et régionales, s'est aussi révélé être une tâche ardue. En outre, il a été déterminé que mieux coordonner la myriade de protagonistes gouvernementaux, intergouvernementaux, non étatiques et privés et assurer une plus grande cohérence des stratégies de consolidation de la paix étaient des mesures essentielles dans l'amélioration de l'assistance internationale en matière de consolidation de la paix.**

1. La Commission de consolidation de la paix

43. En créant la Commission de consolidation de la paix², les dirigeants mondiaux ont pris des mesures pour combler la lacune au sein du système des Nations Unies qui laissait jusqu'ici de côté certaines questions politiques, financières et de coordination lors de la phase de consolidation de la paix. La Commission réunira, pour la première fois, tous les principaux protagonistes du processus de consolidation de la paix et tirera parti de toute la gamme des compétences des

² Voir la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et la résolution 60/180 de l'Assemblée générale, toutes deux datées du 20 décembre 2005, par lesquelles le Conseil et l'Assemblée, agissant de concert, ont décidé de créer la Commission de consolidation de la paix pour donner effet à la décision prise au Sommet mondial de 2005.

Nations Unies pour assurer une meilleure coordination et la cohérence des politiques. Elle mobilisera également des ressources additionnelles et travaillera en coopération étroite avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale pour assurer que les pays sortant d'un conflit ne se retrouvent pas en défaut d'assistance et d'attention une fois qu'ils ne font plus la une des médias internationaux.

44. La création de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix qui lui sont associés représente un important pas en avant qui devrait rendre le processus de consolidation de la paix mieux financé, plus cohérent et plus efficace. La Commission est un organe consultatif, et la plus grande partie de son influence viendra du fait que ses membres sont des personnalités de haut niveau venant d'entités diverses, ainsi que de la qualité de ses conseils. À la réunion inaugurale de sa première session le 23 juin 2006, la Commission a adopté son règlement intérieur, élu l'Angola à la présidence et El Salvador et la Norvège à la vice-présidence du Comité d'organisation, et a examiné une lettre datée du 21 juin 2006, adressée au Secrétaire général par le Conseil de sécurité (PBC/OC/1/2) dans laquelle ce dernier demandait l'avis de la Commission sur les situations au Burundi et en Sierra Leone.

2. La consolidation de la paix et les activités de reconstruction après les conflits

45. Le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU assure la gestion de missions politiques spéciales et de bureaux d'appui à la consolidation de la paix qui travaillent à la prévention des conflits, au rétablissement de la paix et à la consolidation de la paix après les conflits en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale³. Ces opérations sur le terrain dirigées par le Département des affaires politiques fournissent des analyses politiques et une plate-forme pour la diplomatie préventive et d'autres activités dans toute une gamme de disciplines. Les bureaux d'appui à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et en République centrafricaine visent à aider ces deux pays à consolider la paix grâce à des stratégies globales de consolidation de la paix mises au point et exécutées par des protagonistes nationaux en coopération avec les organismes de développement et humanitaires des Nations Unies sur place.

46. La Banque mondiale appuie la transition du conflit à la paix en aidant les pays concernés à relancer l'activité économique et les services sociaux. Elle fait fond sur les processus politiques et participe parfois aux négociations de paix pour faciliter les plans de développement économique et social. Elle a travaillé dans 17 pays touchés par un conflit pendant la période considérée. Une évaluation du « portefeuille de conflits » de la Banque pour l'exercice financier 2005/06, qui comprend essentiellement des subventions et des prêts de l'Association internationale de développement, donne un chiffre estimatif de 3 143,3 millions de dollars avec quelque 54 projets en cours. La Banque a également collecté plus d'un

³ À savoir, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

milliard de dollars dans son portefeuille actuel par l'intermédiaire de fonds d'affectation multidonateurs, notamment le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion pour la région des Grands Lacs.

3. Les problèmes et les obstacles

47. **Malgré cette évolution positive dans le domaine de la consolidation de la paix, de gros problèmes restent à résoudre. Il est indispensable de mieux comprendre les causes spécifiques des conflits et la dynamique postconflit des différentes sociétés. La communauté internationale a tiré la leçon des événements récents : une connaissance approfondie de la dynamique politique nationale est cruciale pour réussir. En outre, l'appui et la participation de la population locale aux initiatives de consolidation de la paix sont indispensables si l'on veut maintenir la paix à long terme.**

48. **La paix restera fragile si la situation socioéconomique des citoyens moyens, en particulier des jeunes, ne s'améliore pas. Les stratégies de consolidation de la paix doivent donc se fonder sur un plan réaliste de relèvement économique effectif et durable en faveur des pauvres. Des politiques économiques appropriées comme les accords préférentiels de commerce et d'assistance et un allègement important de la dette peuvent accélérer le relèvement économique après le conflit et produire ainsi des dividendes de la paix cruciaux pour la population. Les stratégies de consolidation de la paix doivent porter sur des problèmes critiques comme la réforme du régime foncier, le chômage massif, et une meilleure gestion des ressources naturelles, de façon à pouvoir financer le développement.**

D. Les questions transsectorielles

1. Les jeunes

49. Si près des deux tiers de la population de l'Afrique ont moins de 24 ans, leur statut majoritaire ne s'est pas encore traduit en un niveau correspondant d'influence politique ou économique dans la plupart des sociétés. Le taux de chômage des jeunes en Afrique se situe parmi les plus élevés au monde, et 55 % des jeunes Africains de 15 à 24 ans subsistent sur moins de 2 dollars des États-Unis par jour⁴. **La marginalisation politique et économique des jeunes est une source structurelle de conflit et constitue de ce fait un obstacle majeur à la transition de la guerre à la paix et à la prévention des conflits violents.**

50. **Pour s'attaquer à ce problème, il faudrait notamment améliorer l'accès des jeunes aux avoires productifs, leur donner des moyens d'action dans le domaine politique et économique, créer des activités génératrices de revenus et les élargir, et faire participer les jeunes à la prise de décisions dans les communautés, de façon à leur donner la possibilité de devenir des agents actifs dans la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la promotion d'une culture de paix.**

⁴ Voir Commission économique pour l'Afrique, « Youth: a vital role to play » (Les jeunes ont un rôle crucial à jouer), *The Web Magazine* (Addis-Abeba), 13 septembre 2005 (consultable à l'adresse <http://www.uneca.org/mdgs/about_the_web_magazine.asp> en suivant le lien Previous stories).

51. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ses bureaux de pays travaillent énormément avec les jeunes dans des situations de conflit et d'après conflit en Afrique. Au Libéria, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) appuie un parlement des jeunes pour assurer la participation active de ces derniers à la planification, à l'application, au suivi et à l'évaluation des décisions qui les touchent. Lors de la préparation des élections de 2005, l'UNICEF s'est servi de ce parlement pour promouvoir la participation des jeunes au dialogue politique. La Banque mondiale a appuyé le lancement de la campagne pour le Sommet sur l'emploi des jeunes (2002-2012), qui vise à influencer sur les politiques nationales et régionales afin de mieux résoudre le problème du chômage des jeunes.

52. Ces quelques dernières années, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont appelé l'attention sur la situation désespérée des enfants dans les conflits armés. En 2005, le Conseil a adopté la résolution 1612 (2005) qui, comme des résolutions antérieures, se concentrait sur la nécessité d'appliquer des normes internationales pour protéger les enfants dans les conflits armés.

53. Pour faire face, dans toute leur gravité, aux problèmes des jeunes dans les pays africains sortant d'un conflit, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique convoquera une réunion d'experts du 14 au 16 novembre 2006 sur le thème des jeunes en Afrique et de leur participation en tant que partenaires à la paix et au développement dans les pays sortant d'un conflit, à laquelle on définira des stratégies visant à créer des activités génératrices d'emploi, à intégrer plus pleinement les jeunes à la vie politique et à renforcer la revalorisation à base communautaire.

2. L'exploitation des ressources naturelles dans les pays sortant d'un conflit

54. Au cours des 10 dernières années, peu de questions ont autant retenu l'attention internationale concernant l'Afrique que les nombreux conflits portant sur la propriété, la gestion et le contrôle des ressources naturelles. Si d'une part on a vu le nombre de conflits mettant en cause des ressources naturelles augmenter et leurs conséquences dévastatrices s'élargir, d'autre part on s'attache davantage à assurer que ces ressources deviennent des instruments de paix, de stabilité et de consolidation de la paix. Ce fait est illustré par le nombre croissant d'initiatives nationales et internationales visant à freiner l'exploitation et la vente illicites de ressources naturelles.

55. Pour les pays africains sortant d'un conflit, l'un des principaux problèmes est d'établir des mécanismes pour promouvoir une gestion des ressources responsable et économiquement productive et pour assurer la répartition équitable des richesses à toutes les parties prenantes. L'inadéquation des règlements économiques et financiers mondiaux, l'énormité des marges de profit et la faiblesse de la capacité administrative et technique dans un certain nombre de pays africains rendent la gestion du secteur des ressources naturelles particulièrement difficile.

56. Des questions de propriété non résolues dans certaines régions sont également liées à l'exploitation illégale des ressources naturelles, car des particuliers et des groupes variés entrent en conflit en faisant valoir ce qu'ils considèrent comme leur titre de propriété sur ces ressources. La difficulté qu'il y a à intégrer des régimes fonciers incompatibles, dont la validité est reconnue et respectée à des degrés divers par les communautés locales, reste un problème majeur dans certains pays africains.

57. En juin 2006, une réunion d'experts sur le thème « Les ressources naturelles et les conflits en Afrique : transformer une menace à la paix en facteur de paix » s'est tenue au Caire. Elle était organisée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en coopération avec le Gouvernement égyptien et avec l'appui du Gouvernement suédois pour examiner la question essentielle de l'amélioration de la gouvernance de la gestion des ressources naturelles dans les pays sortant d'un conflit.

58. **On trouvera le résumé final du débat mené à la réunion, y compris la série complète de recommandations, sur le site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/africa/osaa>>, en suivant le lien What's New in OSAA. Les experts ont recommandé à la communauté internationale d'appuyer le processus engagé sous la direction de l'Union africaine pour élaborer des normes minimales de gouvernance des ressources naturelles; promouvoir la capacité des gouvernements et de la société civile de gérer les ressources naturelles, y compris renforcer les mécanismes de surveillance et d'exécution, impliquer le secteur privé en tant que partenaire aux activités de reconstruction et de développement après les conflits; et renforcer les mécanismes existants, en particulier l'Initiative de transparence des industries extractives.**

3. Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants

59. Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été d'importance cruciale pour le processus de consolidation de la paix et le développement durable. Pour compléter les travaux du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et l'Initiative de Stockholm sur la question, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé à Freetown, du 21 au 23 juillet 2005, une Conférence internationale sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la stabilité en Afrique, à laquelle ont participé plus de 100 agents d'exécution africains et leurs partenaires de développement. **La Conférence a souligné la nécessité d'un contrôle africain, d'approches régionales et intégrées au processus, et la promotion de programmes de développement et d'appui parallèles pour faciliter la réintégration à base communautaire.** Les participants ont convenu qu'un dialogue régulier entre les agents d'exécution africains eux-mêmes, ainsi qu'avec les agents d'exécution internationaux des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, contribueraient à améliorer ces programmes. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique convoquera le prochain forum d'agents d'exécution desdits programmes au début de 2007, et l'on s'y concentrera sur les questions touchant les combattants en territoire étranger, la justice transitionnelle, les enfants soldats, et le rapport entre la réforme du secteur sécuritaire et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

III. Renforcer la capacité africaine et promouvoir la coopération

A. Les efforts de paix de l'Union africaine

60. À sa cinquième session ordinaire en juillet 2005, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine s'est engagée à aborder la question des conflits et de l'instabilité politique sur le continent, l'objectif étant d'instaurer une Afrique sans conflit d'ici à 2010. Les efforts de médiation, de prévention des conflits et de consolidation de la paix de l'Union africaine et des organisations sous-régionales constituent des compléments de plus en plus importants à l'action de l'ONU. En fait, il y a eu des cas (par exemple avant que les parties ne parviennent à un accord de paix) et des situations (par exemple lorsque les gouvernements hésitent à autoriser l'intervention de troupes internationales) où les efforts africains de rétablissement et de maintien de la paix ont joué le rôle essentiel.

61. Au cours de l'année écoulée, l'Union africaine a participé à des activités de médiation en Côte d'Ivoire, au Soudan et au Tchad. S'efforçant de maintenir la paix dans la région soudanaise du Darfour, la Mission de l'Union africaine au Soudan a travaillé d'arrache-pied pour contribuer à la stabilité et à la sécurité malgré de fortes contraintes en matière de ressources et de logistique et au milieu de tensions, de violence et de souffrances croissantes. Au 23 juin 2006, la Mission avait un effectif de 5 738 militaires et 1 458 policiers, le gros des troupes venant d'Afrique du Sud, du Ghana, du Nigéria, du Rwanda et du Sénégal.

62. L'Union africaine joue également un rôle normatif et opérationnel important dans la promotion de la bonne gouvernance. Aux termes de l'Acte constitutif de l'Union africaine, les États membres sont tenus de respecter un certain nombre de principes démocratiques, notamment la condamnation et le rejet des changements non constitutionnels de gouvernement et l'application de sanctions à l'encontre des régimes en violation. Les efforts déployés actuellement par certains dirigeants pour modifier les limites constitutionnelles de la durée du mandat de façon à rester en fonctions risquent de saper les réalisations démocratiques des 20 dernières années sur le continent. En avril 2006, les États membres de l'Union ont examiné un projet de charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance⁵ qui doit venir renforcer l'engagement des États membres de l'Union africaine en faveur de la démocratie, du développement et de la paix.

B. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

63. Au Darfour, l'ONU et la Mission de l'Union africaine au Soudan travaillent de concert grâce au déploiement de la cellule d'assistance des Nations Unies à Addis-Abeba, par l'intermédiaire de leurs représentants spéciaux à Khartoum et sur le terrain au Darfour. L'ONU a continué d'apporter un appui à l'Union africaine, notamment en renforçant la capacité de maintien de la paix africaine, en collaboration avec l'Union européenne et des donateurs bilatéraux. L'ONU a aussi

⁵ Pour plus amples informations, voir <<http://www.africa-union.org/root/au/conferences/past/2006/april/pa/apr7/meeting.htm>>.

aidé à organiser un récent exercice sur cartes (MAPEX) qui a réuni l'ONU, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union africaine, et aidé cette dernière à déterminer ses besoins plus larges en matière de renforcement des capacités.

64. Pendant la période considérée, l'ONU a travaillé en collaboration étroite avec l'Union africaine à la médiation des conflits, aux processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire, au Tchad et au Togo. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a appuyé la promotion des opérations de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et a aussi pris l'initiative de consultations visant à créer un prix africain de défense des droits de l'homme et y a participé.

C. Renforcer la capacité de l'Union africaine

65. L'Union africaine étant disposée à jouer un rôle majeur dans l'instauration et le maintien de la paix sur le continent, et la communauté internationale appuyant ce rôle régional (voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 68), il faut s'efforcer de promouvoir une collaboration officielle avec l'ONU et élargir l'assistance technique et financière à l'Union. Cette dernière s'est efforcée de financer ses travaux par des contributions de ses propres États membres. Il devient toutefois de plus en plus évident que les demandes d'assistance et de services de l'Union dépassent les ressources versées par les membres. Aucun État non africain n'a, par le passé, apporté d'appui financier aux programmes de l'Union, et il serait peut être opportun que les donateurs renouvellent et renforcent leur appui.

66. Pour répondre à la demande de coopération renforcée présentée par l'Union africaine, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU a mis en place des capacités spécialement adaptées pour appuyer le renforcement des activités de maintien de la paix de l'Union. Il s'agirait d'une capacité interdisciplinaire basée essentiellement à Addis-Abeba, centrée sur les domaines prioritaires définis par l'Union, et conçue pour élaborer et appliquer un programme global d'appui aux capacités africaines de maintien de la paix. La structure comprendrait des éléments militaires, policiers, logistiques, administratifs et financiers, la gestion de l'information et des compétences en matière de communications. Elle ferait fond sur l'expérience et les relations de coopération déjà en place dans le cadre de la cellule d'assistance des Nations Unies à Addis-Abeba et apporterait conseils et assistance sur des domaines transsectoriels comme la doctrine et la formation. La capacité intégrée serait appuyée par une petite équipe au Siège à New York pour faciliter l'appui du Département des opérations de maintien de la paix.

67. Nonobstant les efforts accrus de certains organismes et départements, une approche mieux coordonnée, plus générale et plus clairement articulée s'impose. En décembre 2005, l'Union africaine a défini les domaines prioritaires suivants pour la coopération avec l'ONU : renforcement des capacités de planification et de gestion des missions; formation du personnel militaire, policier et civil aux opérations de paix; et appui logistique, en particulier fourniture de matériel et développement des capacités de transport aérien et maritime de l'Union africaine.

68. Dans l'optique de la décision prise par les dirigeants des pays du monde au Sommet mondial de 2005, j'ai entrepris en janvier 2006 une étude préliminaire de la capacité du système des Nations Unies de répondre aux besoins prioritaires définis par l'Union africaine. Je me prépare à présent à envoyer une équipe de travail interdépartementale de l'ONU à l'Union africaine pour élaborer un plan d'ensemble décennal de renforcement des capacités.

69. Parmi les principales tâches que devra accomplir la mission, on peut citer :

- **Établir une coopération plus étroite et plus structurée entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, y compris la tenue de réunions communes, et mettre au point un mécanisme d'établissement de rapports en collaboration;**
- **Améliorer l'alerte rapide et les compétences en matière de médiation; renforcer les capacités, notamment pour améliorer la gestion des opérations d'appui à la paix et la planification des interventions d'urgence; et appuyer les besoins essentiels en matière de renforcement de la paix comme par exemple la réforme du secteur sécuritaire;**
- **Outre l'assistance au maintien de la paix, aider l'Union africaine à renforcer ses capacités en matière politique et électorale, de gouvernance, de droits de l'homme et d'état de droit, de consolidation de la paix et d'aide humanitaire.**

70. La feuille de route de la capacité africaine de maintien de la paix a bénéficié d'un appui international et est conçue pour aider à développer les forces en attente africaines. Elle ne peut toutefois être mise en œuvre qu'avec un appui soutenu, généreux et coordonné de la communauté internationale. **Les spécifications du programme de renforcement des capacités Union africaine-ONU devraient être élaborées et convenues d'ici à juin 2007, et je demande aux États Membres d'envisager très sérieusement d'apporter l'appui financier, logistique et humain voulu. Enfin, j'exhorte les donateurs à réapprovisionner la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, dont les fonds sont pratiquement épuisés par les activités au Soudan.**

IV. Conclusions et recommandations

71. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ont été réguliers. S'il est vrai que l'Afrique a vu une baisse notable du nombre de zones de conflit et de violence ces quelques dernières années, de nouvelles crises risquant de dégénérer en conflit majeur se sont fait jour au cours de la période considérée, et certaines anciennes crises présentent le même risque.

72. **Les problèmes mentionnés dans le précédent rapport intermédiaire continuent d'entraver l'instauration de la paix et de la stabilité sur le continent.** De plus gros efforts s'imposent si l'on veut s'attaquer efficacement au chômage des jeunes, à l'impact social, économique et politique dévastateur de la crise du VIH/sida, à l'exploitation illicite des ressources naturelles et aux mouvements illégaux d'armes légères. Promouvoir la coopération de l'ONU avec les organisations régionales africaines, renforcer la capacité africaine d'appui à la paix

et d'alerte rapide, accroître les ressources financières destinées à la paix et au développement et améliorer la coordination de tous les protagonistes sont autant de tâches essentielles pour instaurer une Afrique sans conflit d'ici à 2010.

73. Un certain nombre de faits nouveaux sont réellement préoccupants, notamment dans des pays ayant une grande importance régionale et aussi dans des pays ayant un relativement bon palmarès, qui risquent de nuire aux réalisations obtenues et aux investissements consentis en ce qui concerne l'état de droit, la démocratie, la liberté politique, la paix et le développement. Les prises de pouvoir non constitutionnelles, les efforts de prolongation de mandat, les tentatives de compromission ou de disqualification des membres de l'opposition, l'incitation à la haine et les attaques pour des gains politiques et électoraux sont potentiellement de graves menaces à la paix et au développement en Afrique. **Tous les Africains, en particulier les États Membres et les organisations régionales appuyés par la communauté internationale, doivent continuer de s'attaquer à ces problèmes, dans la plus grande détermination et de façon expéditive et efficace qui fasse passer clairement le message.**

74. La bonne gouvernance est d'importance cruciale pour les pays sortant d'un conflit. La capacité de l'État, déjà faible avant le conflit, a souvent été encore diminuée par celui-ci, tandis que les économies de guerre prospérant grâce au commerce et à la production illicites ont réduit ce qui restait de transparence, de responsabilisation et d'accès équitable aux recettes publiques et à leur utilisation. **La période d'après conflit donne une occasion exceptionnelle aux gouvernements de créer, avec l'aide des organisations régionales et de la communauté internationale, de nouvelles structures de gouvernance qui permettront de promouvoir la gestion saine et la répartition équitable des richesses d'un pays de façon à faire sortir les gens de la pauvreté et de jeter la base de la prospérité et du développement durable.**

75. Je demande donc aux États Membres africains, y compris au niveau de l'Union africaine et des organisations sous-régionales, d'aider les pays africains sortant d'un conflit à mettre en place des structures de gestion des ressources naturelles et des recettes publiques qui transforment ces ressources de menace à la paix en facteur de paix. J'exhorte également la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies et les pays donateurs, à aider les pays africains dans cet important processus en apportant une assistance financière et technique efficace.

76. Je demande instamment aux dirigeants africains de continuer de prendre la tête des innovations en matière de normes et de règlements à un niveau régional, y compris des politiques visant à fournir divers stimulants qui aideront les protagonistes nationaux et internationaux à lancer des pratiques commerciales et des activités politiques qui contribuent à la paix, au développement et à la bonne gouvernance. La communauté internationale, y compris les pays donateurs, doit se tenir prête à appuyer pleinement et sans réserve ces efforts africains grâce à une généreuse assistance financière et technique et à une pleine coopération.

77. Comme je l'ai fait observer au paragraphe 168 de mon premier rapport sur la prévention des conflits armés (A/55/985-S/2001/574), les gouvernements qui s'acquittent de la responsabilité souveraine qui est la leur de résoudre par des moyens pacifiques une situation qui pourrait constituer une menace à la paix et à la

sécurité internationales et qui demandent à l'Organisation des Nations Unies ou à d'autres instances internationales une aide préventive dès qu'elle est nécessaire offrent à leurs citoyens la meilleure protection contre des ingérences extérieures fâcheuses. Il vaut toujours mieux prévenir que guérir, et cela revient beaucoup moins cher. Cela implique que l'on empêche les conflits d'éclater et aussi de reprendre. S'attaquer aux causes fondamentales des conflits est la façon la plus sûre d'éviter les conflits violents et les souffrances de la population; il est toutefois aussi essentiel de réduire les « occasions de conflit » qui permettent, facilitent ou attisent les conflits.

78. Le rôle des médias est crucial dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Des médias responsables peuvent appuyer les efforts de paix en éduquant la population sur les avantages de la paix et les incidences négatives de la guerre, promouvoir la réconciliation et la compréhension mutuelle, tenir les parties à l'accord de paix responsables et aider à lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance et décourager ces dernières. Les médias jouent également un rôle vital pour ce qui est de donner une alerte rapide et de susciter la volonté politique nécessaire pour une prompt intervention. Toutefois, l'utilisation négative des médias a aussi contribué à susciter la haine et à provoquer l'instigation et l'escalade de la violence, ainsi qu'à fomentier la division au sein de la société. **Il importe donc de décourager les médias de haine et de promouvoir le journalisme responsable par la formation des journalistes, la promotion des normes d'éthique et de l'objectivité, et de rémunérer convenablement les journalistes. Il convient de se féliciter des efforts actuellement déployés pour créer des stations de télévision et de radio panafricaines et de les appuyer.**

79. L'un des facteurs les plus importants dans la prévention de la reprise des conflits est de donner aux gens des moyens d'existence de base et des possibilités d'échapper à la pauvreté. La bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la démocratie en eux-mêmes n'empêcheront pas les conflits si les gens continuent de vivre dans la misère et de devoir lutter pour survivre au jour le jour. Il faut donc trouver de meilleures politiques pour stimuler une solide relance économique afin de donner des possibilités d'emploi à de grands nombres de jeunes. **Fondre les éléments de paix et de développement en une intervention globale cohérente de consolidation de la paix sera la tâche de la Commission de consolidation de la paix, par laquelle toutes les parties s'intéressant à la formulation de stratégies de consolidation de la paix seront réunies pour la première fois. Je demande à tous les protagonistes, y compris aux institutions de Bretton Woods et aux partenaires de développement, de s'engager pleinement dans cet important processus et de s'y tenir.**

80. **Pour aider l'Afrique à réaliser ses objectifs ambitieux mais réalistes – instaurer la paix, la sécurité et la prospérité, notamment une Afrique sans conflit en 2010, je demande à tous les États Membres d'envisager d'établir des objectifs du millénaire pour la paix et la sécurité.** Se faisant le miroir des objectifs du Millénaire pour le développement, ces objectifs engageraient la communauté internationale à faire de la sécurité des civils une priorité et systématiseraient les efforts déployés pour les réaliser.